

Rapport financier

Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Concept-cadre, chiffres 7 et 34).

Modèle d'affaires réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Afin de renforcer l'approvisionnement en électricité en Suisse, l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH) est également entrée en vigueur en 2023.

La Commission fédérale de l'électricité ElCom contrôle l'application de la LApEI, de l'OApEI et de l'OIRH. L'ElCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, ainsi que son entretien écologique et efficace. L'entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres prestations de services dans le cadre du réseau interconnecté européen et suisse, par exemple la gestion des groupes-bilan et des congestions ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que

l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'EICom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables conformément à la LApEI et à l'OApEI incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est appelée «cost plus», «cost» renvoyant au principe de couverture des coûts et «plus» au bénéfice d'exploitation. Le principe de couverture des coûts s'applique aux coûts imputables conformément à l'OIRH.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons par exemple les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel, ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques pour les activités visées par la LApEI dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt théorique à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours. En revanche, la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires aux ordres régis par l'OIRH est effectuée au moyen du taux de rendement des fonds de tiers_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$.

Les BNV comprennent notamment les installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), les immobilisations incorporelles ainsi que le fonds de roulement net calculé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre coûts réels et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants. Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

À compter de l'exercice 2024, le nouvel article 18a de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI) s'appliquera pour la première fois à la rémunération de toutes les différences de couverture. Les différences de couverture qui apparaissent à partir de l'exercice 2024 doivent désormais être rémunérées au taux de rendement des fonds de tiers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Conformément à la directive 03/2024 de l'EICom, les différences de couverture résultant des activités visées par la LApEI jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus doivent continuer à être rémunérées au taux $WACC_{t+2}$ jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. Les différences de couverture résultant des activités visées par l'OIRH jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus continueront à ne pas porter d'intérêts jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation des activités visées par la LApEI multipliées par le coût moyen pondéré du capital

$WACC_{t+0}$, aux valeurs patrimoniales nécessaires aux ordres régis par l'OIRH multipliées par le taux de rendement des fonds de tiers $_{t+0}$ inclus dans le $WACC_{t+0}$ et à la rémunération de toutes les différences de couverture multipliées par le taux de rendement des fonds de tiers $_{t+2}$ inclus dans le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture résultant des activités visées par la LApEI jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus doivent être rémunérées de manière inchangée au taux $WACC_{t+2}$ jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBI. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). L'application des exigences réglementaires permet d'obtenir un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est calculé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) selon une méthode précise en tenant compte des bonnes pratiques actuelles. Cette méthode a été spécialement mise au point pour la régulation spécifique des gestionnaires du réseau électrique afin de garantir la sécurité de leurs investissements. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de capitaux empruntés de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'entreprise réglementaire

EBIT réglementé	Coûts inclus dans les tarifs	Différences de couverture
+ Valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation¹ × $WACC_{t+0}$ + Valeurs patrimoniales nécessaires conformément à l'OIRH¹ × Taux de rendement des fonds de tiers_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$ + Différences de couverture qui apparaissent à partir de l'exercice 2024² × Taux de rendement des fonds de tiers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$ EBI réglementé + Impôts EBIT réglementé ¹ se composent des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et de l'actif circulant net ² Les différences de couverture résultant des activités visées par la LApEI jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus doivent continuer à être rémunérées au taux $WACC_{t+2}$ jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées.	+ Charges d'approvisionnement + Charges d'exploitation + Amortissements et dépréciations + EBIT réglementé Coûts imputables (plan) +/- Différences de couverture (plan) comprises dans les tarifs Bénéfice d'exploitation réglementé (plan)	+ Bénéfice d'exploitation réglementé (réel) - Coûts imputables (réels) Variation de la différence de couverture (réelle) Différence de couverture au 1.1 (réelle) +/- Variation de la différence de couverture (réelle) Différence de couverture au 31.12 (réelle)

GRI 201-1

Marche des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Charges d'approvisionnement

S'élevant à CHF 684,5 millions, les charges d'approvisionnement diminuent de CHF 215,4 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 899,9 millions). Cette diminution s'explique par la baisse de CHF 186,1 millions et de CHF 48,3 millions enregistrée dans les segments Prestations de services système générales et Pertes de transport. La baisse observée dans le segment Prestations de services système générales s'explique par la diminution des coûts de mise en réserve de la puissance de réglage. La baisse dans le segment Pertes de transport s'explique par la diminution des coûts d'acquisition de l'énergie nécessaire pour la compensation des pertes de transport. En revanche, dans le segment Utilisation du réseau, l'augmentation des coûts de redispach au niveau national a entraîné une hausse de CHF 29,1 millions des charges d'approvisionnement. Les coûts dans le segment Énergie réactive se situent au niveau de l'année précédente.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à CHF 305,7 millions, sont supérieures de CHF 11,9 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 293,8 millions). La mise en œuvre systématique de la Stratégie 2027 a entraîné une augmentation des charges de personnel. Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle en 2024 est de 784,1 FTE (exercice précédent: 704,3 FTE).

Les amortissements sur immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles prévus s'élèvent à

CHF 160,9 millions pour l'exercice et ont augmenté de CHF 14,8 millions en raison de l'augmentation de l'actif immobilisé par rapport à l'exercice précédent.

Chiffre d'affaires et différences de couverture

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2024 sur tous les segments s'élève à CHF 1825,1 millions. Cela représente, par rapport aux CHF 1219,2 millions de l'exercice précédent, une augmentation de CHF 605,9 millions. Cette augmentation est principalement due à la hausse du chiffre d'affaires net de CHF 417,8 millions et de CHF 156,2 millions enregistré pour les segments Prestations de services système générales et Pertes de transport. Ces deux segments ont enregistré des recettes tarifaires plus élevées et se sont vu attribuer des revenus de ventes aux enchères proportionnelles plus élevés pour couvrir les coûts imputables du réseau de transport. L'augmentation des recettes tarifaires s'explique par la réduction, imposée par la réglementation, des déficits qui ont été constatés ces dernières années. Outre des recettes tarifaires et des revenus de ventes aux enchères plus élevés, des recettes plus élevées provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan dans le segment Prestations de services système générales ont entraîné une augmentation du chiffre d'affaires net.

Au cours de l'exercice 2024, l'activité opérationnelle a généré des déficits nets (déficits cumulés moins excédents cumulés) d'un montant de CHF 582,8 millions (exercice précédent: déficit net de CHF 216,4 millions). Les segments Prestations de services système générales et Pertes de transport ont notamment enregistré des excédents de CHF 438,7 millions et de CHF 132,0 millions en raison d'un chiffre d'affaires net plus élevé. En raison des recettes tarifaires perçues pour la première fois au cours de l'exercice sous revue dans le segment Réserve d'électricité, les déficits résultant de l'activité d'intermédiation dans ce segment ont diminué au total de CHF 441,2 millions par rapport à l'exercice précédent. Sur l'ensemble des segments, il en résulte, au 31 décembre 2024, des déficits d'un montant total de CHF 343,3 millions (exercice précédent: déficit de CHF 1367,3 millions au total).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation des activités visées par la LAPeI multipliées par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$, aux valeurs patrimoniales nécessaires aux ordres régis par l'OIRH multipliées par le taux de rendement des fonds de tiers_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$ et à la rémunération de toutes les différences de couverture multipliées par le taux de rendement des fonds de tiers_{t+2} inclus dans le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture résultant des activités visées par la LAPeI jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus doivent être rémunérées de manière inchangée au taux $WACC_{t+2}$ jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBIT.

Le coût moyen pondéré du capital ($WACC_{t+0}$) fixé par le DETEC pour l'exercice 2024 est de 4,13% et le taux de rendement des fonds de tiers_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$ est de 2,25%. Le coût moyen pondéré du capital 2026 ($WACC_{t+2}$) déterminant pour l'exercice 2024 est de 3,43% et le taux de rendement des fonds de tiers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$ est de 2,0%. L'EBIT de l'exercice sous revue s'élève ainsi à CHF 139,1 millions et se situe au niveau de l'exercice précédent (CHF 138,2 millions). Le résultat de l'entreprise pour 2024 s'élève ainsi à CHF 103,8 millions, soit CHF 3,8 millions de plus que le résultat de l'exercice précédent, qui était de CHF 100,0 millions.

Bilan et tableau des flux de trésorerie

Le total du bilan (hors postes du bilan gérés à titre fiduciaire) a diminué de CHF 430,4 millions par rapport à l'exercice précédent, passant à CHF 3789,2 millions, en raison de la baisse des déficits. Le résultat positif de l'entreprise a permis de continuer à renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire, inclusion faite des

différences de couverture nettes, s'élevait à 37,6% au 31 décembre 2024, contre 32,1% au 31 décembre 2023.

Au cours de l'exercice sous revue, le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est positif et s'élève à CHF 1125,7 millions (exercice précédent: flux de trésorerie négatif de CHF 505,9 millions). Cette variation s'explique par l'augmentation du chiffre d'affaires net et par les recettes tarifaires perçues pour la première fois dans le cadre des relations d'intermédiation pour la réserve d'électricité.

Avec un volume d'investissement brut de CHF 317,5 millions, Swissgrid a de nouveau enregistré des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent (CHF 279,5 millions). Au cours de la période sous revue, contrairement à l'exercice précédent, aucun revenu des ventes aux enchères n'a été utilisé pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport en raison de la directive de l'EiCom, d'où un flux de trésorerie résultant des activités d'investissement de CHF -316,8 millions (exercice précédent: CHF -40,5 millions).

En raison d'un flux élevé de trésorerie résultant des activités d'exploitation, des dettes financières d'un montant de CHF 510,0 millions ont pu être remboursées au cours de l'exercice sous revue. Après déduction des dividendes versés et des intérêts payés, les flux de trésorerie résultant des activités de financement s'élèvent en 2024 à CHF -565,6 millions (exercice précédent: CHF 484,2 millions).

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Cette gestion des risques porte sur toute l'organisation, sans ses filiales et participations, et est dérivée des normes établies ISO 31000. La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux à gérer les risques en toute connaissance de cause, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer les risques en toute connaissance de cause à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. L'équipe Risk & Resilience gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des stratégies pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport semestriel standardisé.

Situation de risque

La grande disponibilité des centrales nucléaires françaises, les niveaux élevés de remplissage des lacs

d'accumulation et les stocks de gaz bien remplis dans l'Union européenne ont permis de désamorcer une éventuelle pénurie d'électricité pendant les mois d'hiver. Cela a également permis d'apaiser les marchés européens de l'énergie et de stabiliser les prix. Les effets de la situation géopolitique tendue, les événements climatiques extrêmes (sécheresse persistante et «black-out» en Europe, épisode prolongé de production éolienne et photovoltaïque quasi nulle) ou les aléas de grandes centrales électriques peuvent cependant toujours accentuer le risque. Cette situation concerne surtout les mois d'hiver, au cours desquels la Suisse est tributaire des importations d'électricité.

De même, les influences de la transition énergétique entraînent une augmentation des risques. Des flux de charge exceptionnellement élevés en provenance d'Europe (en raison de la volatilité croissante de la production d'énergie) et des prévisions imprécises de la part des partenaires de marché conduisent, en particulier en combinaison avec des consignations d'éléments d'infrastructure (entretien ou extension de projet), à des situations de réseau à la résilience réduite. Une multitude de mesures topologiques ainsi que le recours à des mesures de redispatch nationales et internationales et à l'énergie de réglage sont nécessaires pour garantir l'exploitation du réseau. Le recours à ces mesures entraîne à son tour une augmentation des coûts pour Swissgrid.

Outre les risques dans le domaine de la sécurité d'approvisionnement côté réseau, d'autres risques demeurent pertinents pour Swissgrid. Ces risques sont liés aux facteurs naturels, au contexte politique et réglementaire national et international, ainsi qu'à des aspects humains et techniques. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport. Cependant, la dépendance croissante à l'égard de systèmes TIC complexes et interconnectés et leur vulnérabilité aux cyberrisques comportent également des risques pour la sécurité des réseaux et des systèmes et, par conséquent, pour la sécurité d'approvisionnement.

Les principaux facteurs de risque:

Contexte européen et réglementaire

Le réseau de transport suisse fait partie du réseau interconnecté d'Europe continentale et est relié à l'étranger par 41 lignes transfrontalières. L'étroit maillage du système électrique et la collaboration menée jusqu'à présent avec les partenaires européens contribuent de manière déterminante à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international. Le Conseil fédéral a relancé les négociations sur l'accord-cadre en 2024. Parallèlement, Swissgrid a lancé en 2024 un projet interne appelé «Accord sur l'électricité» afin de se préparer aux scénarios possibles.

Le 20 décembre 2024, les négociations au niveau politique ont été officiellement conclues. Le lancement de la consultation est prévu pour le second semestre 2025. En conséquence, les débats parlementaires commenceront au plus tôt début 2026.

La Suisse a besoin d'un accord sur l'électricité avec l'UE. Cet accord renforce la place économique suisse et accroît la sécurité d'approvisionnement et la stabilité du réseau. En outre, l'accord sur l'électricité permet aux acteurs suisses d'accéder au marché européen de l'électricité et entraîne une baisse des coûts. La Suisse obtient une sécurité juridique et peut participer au développement du marché européen de l'électricité. Jusqu'à ce que l'accord sur l'électricité soit mis en œuvre, des flux d'électricité non planifiés plus importants peuvent continuer à circuler sur le réseau suisse et à affecter la stabilité du système et la capacité d'importation. L'alternative de Swissgrid pour les solutions techniques pendant la période de transition sont des contrats de droit privé avec d'autres gestionnaires de réseau de transport pour assurer la stabilité du réseau. Pour ce faire, Swissgrid a besoin du soutien des politiques. Cependant, le succès n'est pas assuré. En effet, il existe des questions d'ordre politique à résoudre qui échappent à la sphère d'influence de Swissgrid.

Les accords de droit privé entre les gestionnaires de réseau de transport ne constituent qu'une solution à moyen terme en attendant la mise en œuvre de l'accord sur l'électricité.

Sécurité d'approvisionnement

Une interruption de l'approvisionnement à grande échelle provoquerait d'énormes dommages économiques. Pour cette raison, Swissgrid doit maintenir la disponibilité permanente du réseau de transport pour l'approvisionnement en électricité. Une infrastructure de réseau intacte, ainsi que la disponibilité des systèmes IT et de communication sont les conditions sine qua non pour y parvenir. Ces conditions peuvent être mises en péril, notamment par des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation et des actes criminels. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système. Une formation initiale et continue du personnel garantit que les collaboratrices et collaborateurs réagissent de manière adaptée à la situation.

Une autre condition à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de la puissance de réglage et de redispatch pour pouvoir compenser les écarts temporaires entre la production ou la consommation, ou encore maîtriser des congestions du réseau. Dans le contexte de la transition énergétique, le passage de grandes centrales thermiques (centrales nucléaires, centrales à charbon), qui fournissent de l'énergie électrique de manière constante et déterministe, aux centrales solaires et éoliennes, décentralisées et volatiles, rend de plus en plus difficile la garantie de ces conditions. C'est pourquoi Swissgrid optimise continuellement le marché suisse des services système et coopère avec les partenaires suisses de la branche et les gestionnaires de réseau de transport des pays voisins afin d'augmenter la liquidité du marché.

Swissgrid prend des précautions contre les attaques physiques afin de protéger ses infrastructures. Le projet Protection physique des sous-stations est l'une des activités principales dans ce domaine et comprend la sécurisation des bâtiments et installations correspondants ainsi que la gestion et le contrôle des accès. En 2024, Swissgrid a participé à un exercice de l'armée suisse sur ce sujet. Cet entraînement doit permettre d'exercer la collaboration entre l'armée et les autorités civiles.

La menace des cyberattaques augmente constamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d'attaque, ainsi que de l'interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures et d'organisations d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance prolongée d'infrastructures ou de systèmes critiques ou d'une incapacité de réglage du réseau. De même, des exercices ont à nouveau eu lieu en 2024 avec les autorités et les partenaires de la branche. Les exercices des procédures OSTRAL ainsi que les exercices réguliers de reconstruction du réseau avec les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport étrangers en sont des exemples. En 2024, plusieurs exercices ont été organisés pour s'assurer du bon fonctionnement des procédures d'urgence, dont l'exercice d'urgence global Uranos, qui a permis d'exercer la collaboration des organisations d'urgence de la centrale nucléaire de Gösgen, de l'IFSN, des services concernés de la Confédération, des cantons, des communes et de Swissgrid.

Capacité de réseau

La planification du développement de la capacité de réseau se base sur des scénarios. Ceux-ci se basent sur de futures valeurs cibles pour les technologies de production et les groupes de consommateurs, lesquelles tiennent compte de la transformation du système énergétique en vue de la transition énergétique. D'importants travaux dans le cadre du développement du réseau stratégique restent marqués par de longues

procédures d'autorisation dues à de nombreuses oppositions, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau. Concernant les procédures d'autorisation, Swissgrid mise notamment sur le dialogue avec les personnes concernées. Les lignes aériennes étant en partie difficilement acceptées, Swissgrid s'attend toutefois à des oppositions, qui auront pour effet de retarder les procédures d'autorisation. Une évolution positive se dessine avec le projet «Réseau express» (révision de la loi sur les installations électriques), que le Conseil fédéral a mis en consultation fin juin 2024. Le message correspondant devrait être transmis au Parlement au printemps 2025. La révision vise à accélérer les procédures d'autorisation pour la transformation et l'extension des réseaux électriques. Cette nouvelle disposition doit également être saluée dans l'optique d'un réseau à haute et très haute tension adapté aux besoins, respectueux de l'environnement et efficace sur le plan économique.

Le vieillissement progressif des composants existants constitue un risque supplémentaire pour la capacité de réseau. Swissgrid recense donc systématiquement l'état de ses installations et planifie en conséquence les mesures de renouvellement.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur travail. Pour minimiser ce risque, Swissgrid identifie systématiquement les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaboratrices et collaborateurs et instruit les équipes des prestataires de services afin qu'elles puissent identifier elles-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles systématiques effectués sur place contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Le mot d'ordre est «Safety First». Par conséquent, Swissgrid investit beaucoup dans ce domaine. Début 2024, Swissgrid a obtenu une nouvelle confirmation de la certification «Safety Culture Ladder» (SCL). Treize prestataires de services de Swissgrid ont également obtenu la certification «Safety Culture Ladder» (SCL) et d'autres sont en cours de certification. En outre, la troisième édition des Safety and Security Days a été organisée en 2024 pour sensibiliser l'ensemble du personnel de Swissgrid à la question de la sécurité et à différents sujets clés y afférents.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La gestion financière ordinaire des activités opérationnelles et les tâches supplémentaires de la Confédération qui sont transférées à Swissgrid peuvent, selon le volume financier et le moment, obliger Swissgrid à financer ces fonds à titre provisoire, car ils ne seront perçus qu'ultérieurement par le biais des recettes tarifaires. Swissgrid anticipe en permanence l'évolution et prend des mesures anticipées afin de garantir les liquidités à tout moment. Cela se traduit par une planification constante, la surveillance des besoins financiers et l'augmentation de la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées.

Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières et les groupes-bilan font l'objet d'une vérification constante. Ils sont surveillés et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie font l'objet d'un suivi

régulier.

Lors de sa séance du 12 février 2025, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité qui adapte le calcul du WACC. La nouvelle méthode de calcul (notamment la suppression des limites inférieures et supérieures) augmente la volatilité en fonction de la situation générale des taux d'intérêt; cela entraîne une baisse du WACC, notamment en période de taux bas. Swissgrid avait refusé d'adapter la méthode de calcul dans le cadre de la consultation. Outre une réduction du résultat de l'entreprise pour Swissgrid, qui peut se chiffrer en dizaines de millions dans le cas d'une phase de taux bas, la nouvelle méthode de calcul a notamment pour conséquence de rendre les investissements dans l'infrastructure de réseau moins attrayants à l'avenir.

Perspectives

Perspectives stratégiques

La transformation du système électrique modifie sensiblement les conditions-cadres pour les gestionnaires de réseau de transport. En Suisse et en Europe, l'injection à partir de nouvelles sources renouvelables est en augmentation. Décentralisée, cette production est plus difficile à planifier que la production des grandes centrales dont la puissance en ruban est stable. Cela entraîne de nouvelles exigences pour l'exploitation du réseau. La Stratégie 2027 de Swissgrid aborde ces défis. Elle mise sur des investissements dans la numérisation de l'exploitation du réseau et dans le développement et l'intégration de technologies basées sur les données afin d'intégrer de manière optimale les sources d'énergie renouvelables décentralisées dans l'exploitation du réseau.

Avec un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, les défis décrits précédemment seraient nettement plus faciles à résoudre. Notamment parce que la Suisse serait alors complètement intégrée dans le marché européen de l'électricité, ce qui rendrait à la fois l'acquisition d'énergie de réglage plus efficace et moins coûteuse et résoudrait les problèmes de capacité à la frontière. Le processus politique interne relatif à l'accord sur l'électricité devrait débuter à l'été 2025 et Swissgrid s'engage activement à informer ses parties prenantes des avantages que présente cet accord pour l'exploitation du réseau.

Un autre projet politique important pour Swissgrid est le «Réseau express». Celui-ci réclame en substance une accélération de la procédure de plan sectoriel des lignes de transport (PSE). Pour que les réseaux électriques ne deviennent pas le goulot d'étranglement de la transition énergétique, il est impératif de les moderniser et de les étendre parallèlement au développement de la production partout où cela est nécessaire.

Dans le cadre du processus de planification du réseau, Swissgrid développe en permanence le réseau de transport et l'adapte aux conditions-cadres et aux défis. Au cours de l'été 2024, Swissgrid a finalisé son réseau cible pour l'année 2040 et l'a soumis à l'EICOM pour examen.

Alors que le développement de la production d'électricité photovoltaïque en Suisse progresse, la disponibilité des données photovoltaïques et des prévisions des partenaires de marché est à la traîne. Cela affecte la stabilité du réseau et peut obliger Swissgrid à recourir à une énergie de réglage coûteuse pour compenser les déséquilibres. En collaboration avec les partenaires de la branche, Swissgrid a lancé divers projets afin d'améliorer la précision des prévisions dans le domaine de l'énergie photovoltaïque et d'intégrer les éléments des ressources renouvelables (p. ex. photovoltaïque, pompes à chaleur, véhicules électriques) pour une exploitation sûre du réseau.

Au début de l'année 2025, le Conseil d'administration a adopté les objectifs climatiques de Swissgrid, qui prévoient un objectif zéro émission nette d'ici à 2040. En matière de durabilité, Swissgrid mise cette année sur l'élaboration d'objectifs concrets concernant les émissions indirectes (scope 3).

Recherche et développement

Afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et de façon économique, Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2025», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards de manière appropriée. En conséquence, l'horizon de planification à moyen terme prévoit des investissements dans le réseau d'environ CHF 250 millions à CHF 330 millions par an.

Coûts d'exploitation

Au cours de l'année 2023, Swissgrid a lancé la Stratégie 2027 et donc une nouvelle période stratégique de cinq ans. Avec la Stratégie 2027, Swissgrid aborde les défis liés à la transformation fondamentale du système énergétique. La mise en œuvre de ces mesures entraîne, outre une augmentation des investissements, une hausse des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'affaire réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant du BNV ainsi que du WACC, c'est-à-dire du taux de rendement des fonds de tiers du WACC. Le WACC communiqué par le DETEC pour l'année 2025 est de 3,98% et le taux de rendement des fonds de tiers qui y est inclus s'élève à 2,0%. Pour l'année 2025, on prévoit un EBIT ou un résultat de l'entreprise qui devrait être équivalent à celui de 2024.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteints et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.